



E.N.S.A.P.L.V. EAPLV - UP6  
Ecole Nationale Supérieure  
d'Architecture  
de Paris La Villette



Éducation et culture  
Éducation et formation tout au  
long de la vie  
ERASMUS

**Année universitaire 2008-2009**

**Bourse de stage Master  
dans le cadre du programme Erasmus**

**Troisième appel à candidatures**

Le programme Erasmus contribue à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur par la mise en œuvre d'une politique communautaire de formation académique et professionnelle qui soutient et complète les actions menées par les Etats membres.

La participation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette au programme de placement Erasmus / Stages a pour objectif de donner aux étudiants de l'école les moyens d'aller faire en milieu professionnel à l'étranger un stage qui leur permettra de se constituer les bases d'un exercice professionnel futur soit à l'étranger, soit en liaison avec l'étranger. Le stage doit être mis à profit non seulement pour accumuler une expérience d'observation du travail dans une structure d'un pays différent, se familiariser à ces différences, mais aussi apporter un regard différent dans la structure d'accueil.

L'ENSAPLV a obtenu pour le programme 2008-2009 un total de six bourses pour effectuer un stage dans l'un des 27 pays de l'Union européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, la Turquie et le Liechtenstein.

Trois bourses ont été attribuées lors d'un précédent appel d'offre (mars 2008).

Trois bourses restent à attribuer.

## **Durée du déplacement**

Le stage doit être effectué à plein temps. Sa durée est de trois mois. Cette mobilité doit s'inscrire entre le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et le 30 septembre 2009, en compatibilité avec la présence requise aux cours dans le pays d'accueil et/ou à l'ENSAPLV.

## **Stages et étudiants concernés**

- Seul le stage de formation pratique du cycle master est concerné par cet appel d'offre.
- Le stage proposé doit correspondre aux caractéristiques et règles définies dans le Guide des stages 2008-2008 consultable en ligne sur le site Internet de l'école.
- Les étudiants éligibles sont ceux qui, à la rentrée 2007-2008, sont positionnés en cycle master et appartiennent à l'une des 31 nationalités éligibles aux échanges Erasmus (voir premier paragraphe), ou ont une carte de séjour de dix ans, ou le statut de réfugié politique ou d'apatride.

## **Partenaires d'accueil**

Il existe deux types de stages correspondant à deux catégories de structures d'accueil : le « stage étude » effectué dans un laboratoire de recherche de l'université d'accueil, et le « stage entreprise » effectué dans une entreprise privée.

Pour les stages en entreprise, la candidature est prioritairement proposée chez l'un des partenaires d'accueil de l'ENSAPLV :

- ARCHITER – Venezia – Italie
- BERTRAN 67 – Barcelona – Espagne
- BOTTARI Antonio - ? - Italie
- CONSTRUCTA project management & construction – Paiania, ATTIKI - Grèce
- EZQUIAGA Arquitectura, Sociedad y Territorio SL – Madrid - Espagne
- Michel Tonci Ottieri & Associati – Roma – Italie
- MIRALLES TAGLIABUE EMBT – Barcelona - Espagne
- Nicola DI BATTISTA – Rome - Italie
- PICH-AGUILERA ARQUITECTES – Barcelona – Espagne
- SAUERBRUCH HUTTON – Berlin - Allemagne
- TOUBANOS Architects – Paiania, ATTIKI - Grèce
- ZVI HECKER BERLIN – Berlin – Allemagne

Les autres propositions de structures d'accueil présentées par les étudiants candidats seront étudiées par la commission des stages.

## Préparation de la mobilité

Le stage est accompagné d'une préparation linguistique, culturelle et pédagogique si ce stage n'intervient pas dans la poursuite d'un séjour d'études Erasmus dans le même pays d'accueil.

## Conventions de stage

Deux conventions de stage sont établies avant le début du stage :

- Une convention de stage Erasmus, signée par les trois parties (étudiant, école, organisme d'accueil), définit les conditions générales et représente le contrat de formation et d'engagement qualité pour les stages étudiants Erasmus. Le programme détaillé de la période de stage, les tâches du stagiaire et le plan de suivi et d'évaluation doivent y être définis.
- La convention de stage ENSAPLV, signée par les trois parties définies ci-dessus et par l'enseignant qui encadre le stage. Elle précise également le projet pédagogique défini par l'étudiant en accord avec l'enseignant.

## Validation

A l'issue du stage et au plus tard quinze jours après son achèvement, l'étudiant remet au bureau des stages :

- L'attestation de présence de stage Erasmus
- Le rapport de stage final Erasmus
- Le rapport de stage ENSAPLV conforme aux critères définis dans le guide des stages

Le stage est validé par 8 crédits ECTS

## La bourse de placement Erasmus

Les montants accordés diffèrent en fonction de la structure d'accueil :

- **120 €** par mois de stage dans un laboratoire de recherche de l'université d'accueil
- **360 €** par mois de stage dans une entreprise

Le stage en laboratoire universitaire peut toutefois être considéré comme « stage entreprise » si l'étudiant est réellement en situation professionnelle (si la recherche est appliquée et non pas fondamentale)

Au début du stage (et au plus tard 45 jours suivant la date de début du stage) 80 % de la totalité de la bourse est versé au stagiaire, le solde sur présentation de l'attestation de présence signée de la structure d'accueil et remise des rapports Erasmus et ENSAPLV.

## Dossier de candidature

Les dossiers comporteront (les dossiers incomplets ne seront pas étudiés) :

- la fiche de renseignements pour l'établissement de la convention de stage dûment remplie,
- un CV,
- une lettre de motivation,
- la photocopie de la carte d'étudiant
- la photocopie de la carte Vitale
- un dossier de travaux personnels (n'est pas demandé aux étudiants actuellement en mobilité).

### L'appel d'offre étant permanent

tout étudiant intéressé par cette offre doit déposer un dossier au bureau des stages  
**le plus tôt possible**, les dossiers étant étudiés au fur et à mesure de leur arrivée

## Sélection des bénéficiaires

La procédure de sélection des candidats bénéficiaires se fera dans un premier temps sur dossier et sera éventuellement complétée par un entretien avec les représentants de la commission des relations internationales et de la commission des stages (ces deux commissions sont des structures permanentes composées d'enseignants et de personnels administratifs de l'ENSAPLV).

Les critères de sélection de ces bénéficiaires sont les suivants :

- l'adéquation entre le projet du bénéficiaire et l'offre faite par le partenaire d'accueil ;
- l'identification claire de l'enseignant responsable du stage (à l'ENSAPLV) et du maître de stage (responsable de l'accueil et de l'encadrement du bénéficiaire chez le partenaire d'accueil) ;
- la qualité de la proposition du projet pédagogique de stage (ce que l'étudiant stagiaire va observer plus particulièrement dans la structure d'accueil pendant toute la durée de son stage, ce qui se distingue de ce qu'il va y faire) ;
- la maîtrise de la langue du pays d'accueil ou à défaut la maîtrise de la langue anglaise ;
- la motivation ;
- la qualité du dossier de travaux personnels (liés au cursus ou non) qui sera être présenté comme « carte de visite » au(x) responsable(s) du partenaire d'accueil.